

république de tenter de la diviser et accroîtrait la possibilité de trouver une solution pacifique acceptable pour tous ses groupes ethniques.

Le Canada estime que les habitants de l'ancienne république yougoslave de Macédoine ont le droit légitime de voir reconnaître leur indépendance. Le Canada ne prévoit cependant pas prendre des mesures qui pourraient déstabiliser davantage la région. Nous avons bon espoir que le différend au sujet du nom de la république pourra être résolu à la satisfaction des parties en cause.

Bien que la Serbie et le Monténégro aient proclamé une nouvelle union, le Canada pense que la question de la succession de la Yougoslavie doit être négociée entre toutes les parties qui formaient jadis la république de Yougoslavie.

De concert avec d'autres pays occidentaux, le Canada a condamné l'agression serbe en Bosnie-Herzégovine et a demandé à la Serbie et à la Croatie de cesser de s'ingérer dans les affaires de ce pays. Le 22 septembre dernier, de concert avec plusieurs autres pays, le Canada a coparrainé la résolution excluant temporairement la Yougoslavie (Serbie et Monténégro) des débats de l'Assemblée générale de l'ONU et exigeant que Belgrade présente une nouvelle demande d'admission comme membre des Nations Unies. Le Canada a également appuyé la suspension temporaire de la Yougoslavie de la CSCE.

En décembre 1992, quatre Canadiens étaient dépêchés en Serbie et au Monténégro pour observer les élections. M<sup>me</sup> McDougall a déclaré par la suite que les conditions dans lesquelles ces élections ont été tenues présentaient de sérieuses anomalies et que de nombreuses irrégularités graves avaient été relevées au cours de la campagne et durant le scrutin.

Des sanctions commerciales sont en place, et le Canada appuie les efforts de la communauté internationale visant à ce qu'elles soient appliquées avec plus de rigueur. En septembre, un navire canadien, le NCSM Gatineau, a participé à la force navale de l'OTAN, qui patrouille la mer Adriatique pour surveiller l'application de l'embargo de l'ONU contre la Serbie et le Monténégro. Le Canada dirige, dans l'ancienne république yougoslave de Macédoine, une mission multinationale d'assistance pour l'application des sanctions, formée d'experts douaniers. Le but de la mission est d'aider l'ancienne république yougoslave de Macédoine à s'assurer qu'on ne puisse l'utiliser comme porte d'entrée pour violer les sanctions. Des démarches ont également été entreprises auprès des autorités de la Russie, de l'Ukraine et de la Grèce, au sujet de violations possibles de l'embargo commercial contre la Serbie et le Monténégro. Le Canada a aussi dirigé, en février 1993, une mission multinationale chargée d'examiner la situation du respect des sanctions en Albanie.